

Pages de Profils



Observées à l'échelle de France métropolitaine, les zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais apparaissent peu attractives pour beaucoup d'entre elles tant d'un point de vue résidentiel que productif. En particulier, les actifs les plus qualifiés migrent moins vers le Nord-Pas-de-Calais que vers les autres régions. Seule la zone d'emploi de Lille se singularise par des arrivées fréquentes de travailleurs à haut niveau de compétence même si elles restent bien moindres que dans d'autres métropoles telles que Lyon ou Toulouse. Le caractère universitaire de la métropole lilloise, qui génère une partie des cadres dont a besoin son tissu productif, compense néanmoins ce phénomène. Berck-Montreuil et Flandre-Lys se détachent, quant à elles, par leur attractivité résidentielle de proximité.

Ressorts et enjeux de l'attractivité des territoires du Nord-Pas-de-Calais

Jérôme Fabre

Nicolas Hosdez

Insee - Service études et diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX

03 20 62 86 29 - 03 20 62 86 00

Depuis plusieurs décennies, les politiques publiques d'aménagement du territoire ont modifié l'espace économique français en s'efforçant d'atteindre un développement équilibré des différents bassins. Toutefois, le poids de l'histoire et de la géographie persiste, et les territoires français restent très hétérogènes quant aux types d'attractivité qu'ils exercent, cette hétérogénéité s'expliquant notamment par le fait que l'attractivité des uns se fait en partie aux dépens des autres. Étudier l'attractivité d'un territoire ne peut donc se faire en le considérant seul mais en l'intégrant au sein d'un ou de plusieurs systèmes. Cette hétérogénéité tient aussi au fait que, à l'image de ce que démontre la *théorie de la base* [Encadré 1](#), la potentielle attractivité d'un territoire n'est pas unidimensionnelle mais concerne différentes thématiques qui peuvent s'imbriquer.

UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE ET PRODUCTIVE

L'attractivité d'un territoire peut globalement être définie comme sa capacité à attirer et à retenir des activités nouvelles et des facteurs de production, c'est-à-dire des entreprises et leurs emplois, mais aussi des populations et leurs revenus, qu'il s'agisse de résidents permanents ou de touristes. Dans le cadre de cette étude, seule l'attractivité « offensive » sera examinée, c'est à dire la capacité d'un

territoire à attirer de nouveaux investissements, de nouveaux capitaux et de nouveaux revenus. Autrement dit, dans l'analyse du dynamisme global des territoires, seul ce qui provient de l'extérieur du territoire est pris en considération comme concernant directement l'attractivité : il s'agit de l'implantation de facteurs de production mobiles et de capitaux (attractivité productive), d'une part, et d'autre part, des arrivées de personnes contribuant à capter des revenus favorisant ainsi le développement économique local (attractivité résidentielle). Par conséquent, la croissance endogène du territoire ou l'attractivité plus défensive qui questionne la capacité à supporter les chocs économiques ne seront pas abordés (Pour en savoir plus sur la capacité des territoires du Nord-Pas-de-Calais à surmonter la récession économique, consulter les *Pages de Profils* N° 66 et 71 sur Insee.fr).

HÉLIOTROPISME, TERTIARISATION, MÉTROPOLISATION : TROIS PHÉNOMÈNES AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ

L'attractivité d'un territoire peut s'expliquer en partie par son positionnement au sein de grands phénomènes structurant l'ensemble du territoire national, phénomènes contribuant, chacun à des degrés plus ou moins forts, à l'importance des sphères productive et résidentielle.

Le principal phénomène structurant en matière de migrations est la polarisation géographique des flux migratoires. L'héliotropisme conduit quasiment tous les départements au sud d'une ligne entre l'Ain et la Charente-Maritime à être bénéficiaires au jeu des migrations résidentielles [Carte 1](#). Renforçant ou limitant l'effet de l'héliotropisme, l'haliotropisme concerne le nord comme le sud et conduit à un attrait pour les zones du littoral. Ce cadre national conduit à une première limite pour les territoires du Nord-Pas-de-Calais dont le positionnement septentrional constitue un frein considérable à leur attractivité. La sphère résidentielle n'est pas la seule à pâtir de ce positionnement. En effet, les sphères résidentielle et productive ne sont pas entièrement indépendantes et interagissent : le choix du lieu de travail est un arbitrage entre des considérations liées au marché du travail et des considérations liées au cadre de vie, y compris pour les travailleurs indépendants.

Ce déficit migratoire lié à des entrées peu fréquentes en Nord-Pas-de-Calais est cependant à relativiser en termes de flux bruts. Certes, les entrées sont rares compte tenu de la population régionale ; reste néanmoins qu'entre 2001 et 2006, plus de 100 000 personnes se sont installées dans le Nord contre près de 35 000 dans le Tarn ou l'Ardèche ou 14 000 en Haute-Corse qui

Encadré 1 : LA THÉORIE DE LA BASE ET L'ATTRACTIVITÉ AU SENS DE L'ÉTUDE

Cette étude appréhende l'attractivité des territoires à travers le prisme de l'attractivité résidentielle et productive. Ces analyses peuvent donc être mises en regard de la *théorie de la base*. Cette dernière est formulée initialement par le sociologue allemand Werner Sombart en 1916 puis fut reprise de nombreuses fois notamment, à la fin des années 1990, par Loez Laurent et Laurent Davezies. Ces derniers redéfinissent alors la base économique comme étant la somme des revenus disponibles sur un territoire captés à l'extérieur de ce territoire. Ces revenus sont des moteurs exogènes d'une économie locale qui entraînent sa dynamique endogène. La théorie de la base prend en compte 4 bases ou sources de captation de revenus :

- **L'emploi public** qui concerne les salaires des 3 fonctions publiques,
- **Le social** qui regroupe toutes les prestations sociales et sanitaires,
- **La base productive** qui désigne la capacité qu'ont les entreprises d'un territoire à aller vendre leurs produits au delà des frontières du territoire : revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur de biens et de services produits à l'intérieur du territoire,
- **La base résidentielle** qui désigne les revenus entrant sans lien avec la production et du fait de l'offre résidentielle locale. Ces revenus peuvent provenir des résidents travaillant hors de la zone, des retraités ou des touristes.

Par ailleurs, Davezies a souligné l'importance de la base résidentielle en montrant le découplage entre création de valeur ajoutée et création d'emploi, d'une part, et entre création d'emploi et création de revenus, d'autre part. En effet, le développement économique d'un territoire ne dépend pas forcément de sa productivité ou de sa capacité de production, il peut aussi être fondé sur sa capacité d'attraction de populations riches dépensant leurs revenus localement. De plus, sa théorie s'appuie sur le découplage entre lieux de production et lieux de consommation favorisés notamment par certains phénomènes macroéconomiques comme la réduction du temps de travail ou le développement technologique (TGV, TIC).

Seules les bases productives et résidentielles sont prises en compte dans l'étude.

font tous partie des départements les plus bénéficiaires une fois tenu compte de leur population.

L'histoire économique et sociale du pays présente également de grandes tendances qui affectent à différents degrés l'évolution économique et sociale des territoires. En particulier, désindustrialisation et tertiariation déterminent le positionnement d'un territoire en termes d'économie présente ou non présente. L'économie présente apporte de la stabilité aux territoires car elle concerne des biens et services non délocalisables, moins sensibles aux chocs conjoncturels. Ainsi, le passé industriel de la région a désormais laissé la place à une mosaïque de territoires : certains comme Valenciennes et Dunkerque ont conservé leur spécialisation industrielle, d'autres se sont tertiariés dans des activités à haut niveau de compétence (Lille), dans des services marchands à niveau de qualification plus faible (Lens) ou dans des activités de la sphère présente (Montreuil).

Prolongement de la tertiariation, la place éventuelle d'un territoire dans le phénomène de métropolisation conditionne aussi pour partie son attractivité. La métropolisation organise le territoire autour de ses villes capitales. Le tissu périurbain s'étend et relie les principales agglomérations par un étroit maillage d'infrastructures routières et ferroviaires. La métropolisation peut se caractériser, d'une part, par une concentration des activités dans les grandes villes – notamment les fonctions décisionnelles et les activités à forte valeur ajoutée comme les fonctions tertiaires supérieures (la conception-recherche ou les prestations intellectuelles) – ; d'autre part, par le redéploiement des activités consommatrices d'espace (loisirs, commerce, industrie) en périphérie ou dans des pôles secondaires. Le phénomène de métropolisation se traduit par une spécialisation et une interdépendance des territoires, particulièrement par rapport aux marchés du travail et de l'habitat avec le développement des migrations résidentielles et alternantes. Cette spécialisation conduit ainsi à un déficit migratoire important des villes centres, attractives pour les classes d'âge les plus jeunes mais fortement déficitaires pour les familles qui optent pour les espaces périphériques moins urbanisés. La métropolisation est au cœur de la dynamique et de l'attractivité lilloise. D'autres territoires comme ceux de

l'ancien bassin minier amorcent une intégration métropolitaine dont l'ampleur et les conséquences restent à apprécier.

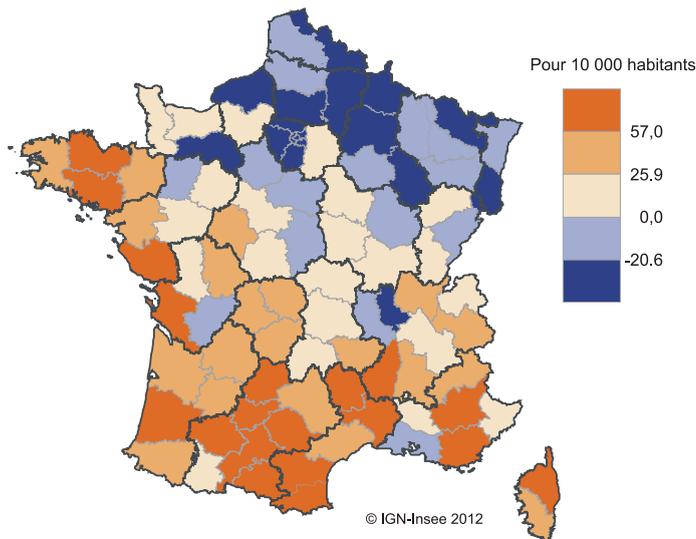
➤ Encadré 2 selon le type d'attractivité qu'elles exercent à la fin des années 2000
➤ Carte 2.

LA MAJORITÉ DES ZONES D'EMPLOI DE LA RÉGION GLOBALEMENT PEU ATTRACTIVES

Les zones d'emploi de France métropolitaine et en particulier du Nord-Pas-de-Calais peuvent être regroupées en 8 classes

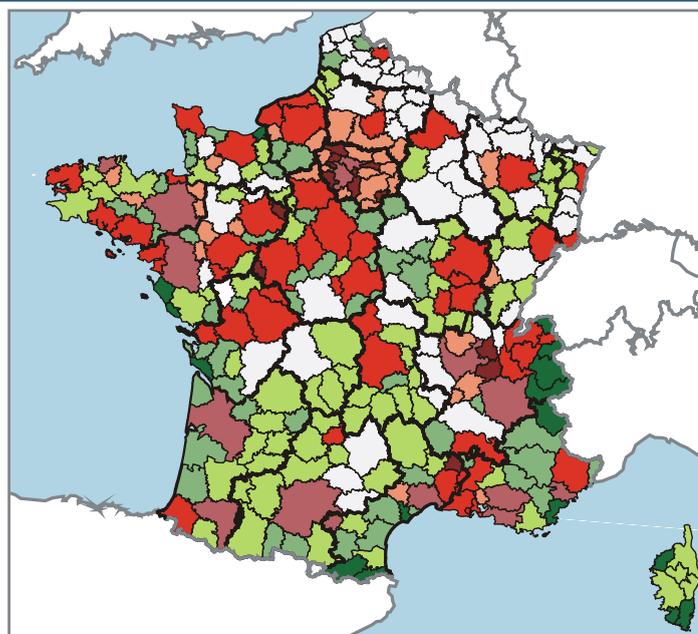
Classe 1 : zones d'emploi de faible attractivité productive et résidentielle. Ces territoires sont majoritairement situés dans le Nord-est de la France à orientation industrielle. La plupart des zones d'emplois du Nord-Pas-de-Calais appartiennent à cette classe

**Carte 1 : MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES SUR 5 ANS : 2003-2008
TAUX ANNUEL DE MIGRATION NETTE**



Source : Recensement de population 2008 - Exploitation complémentaire (Insee).

Carte 2 : TYPOLOGIE DES ZONES D'EMPLOI DE FRANCE MÉTROPOLITAINE SELON LEUR TYPE D'ATTRACTIVITÉ À LA FIN DES ANNÉES 2000



Typologie en 8 classes

- Faibles attractivités productive et résidentielle
- Faible attractivité productive et attractivité résidentielle moyenne
- Faible attractivité productive et attractivité résidentielle
- Très forte attractivité résidentielle (tourisme, retraités)
- Attractivité pour les emplois non présents et les salariés hors zone
- zones productives
- Attractivité productive avec très forte attractivité pour les qualifiés
- Forte attractivité productive et pour les salariés travaillant hors zone

Source : Insee.

et notamment celles du bassin minier et du nord du littoral, au même titre que des villes moyennes comme, ailleurs en France, Charleville-Mézières, Troyes, Châlons-en-Champagne... En particulier, les zones d'emploi de Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque sont les seules du littoral français avec une faible attractivité

productive et résidentielle. Ces espaces du Nord-Pas-de-Calais présentent un taux supérieur à la moyenne nationale s'agissant des créations d'emploi non présentiel par des établissements contrôlés par un centre de décision extérieur (par exemple par un groupe étranger). Ceci signale une forme spécifique d'attractivité productive,

tournée vers les investissements de type industriel, mais peu génératrice d'emplois qualifiés à compétences rares, en particulier d'emplois de type conception-recherche.

Classe 2 : zones d'emploi à faible attractivité productive et attractivité résidentielle moyenne. Une partie importante de ces

Encadré 2 : ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES ET TYPOLOGIE DES ZONES D'EMPLOI DE FRANCE EN TERMES D'ATTRACTIVITÉ

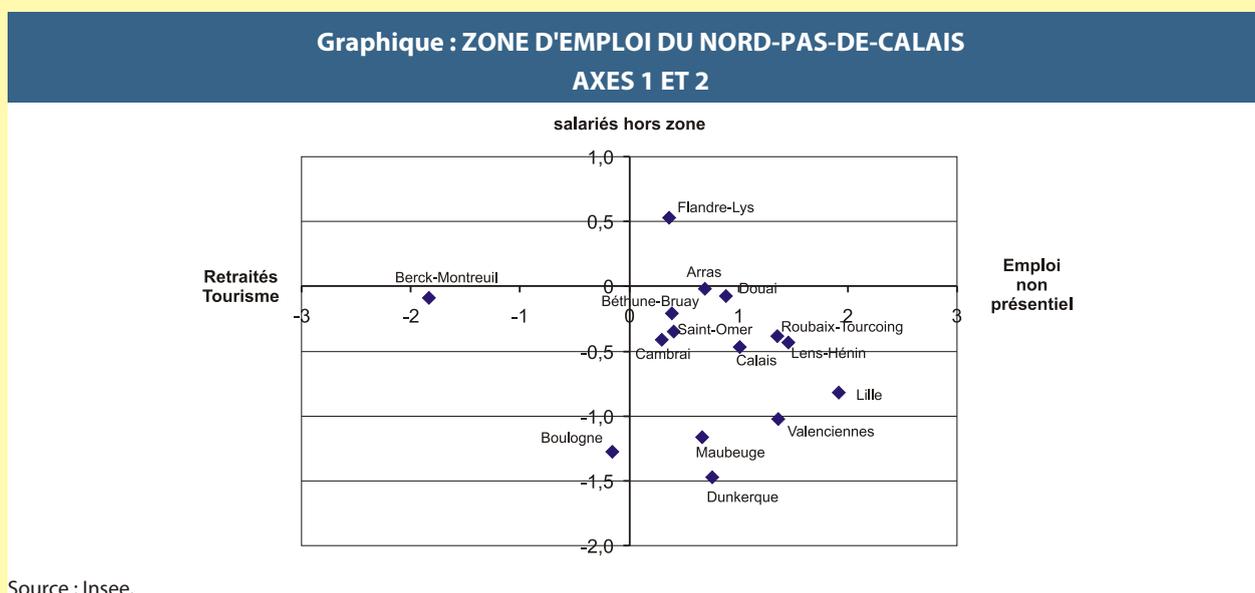
La prise en compte simultanée des deux dimensions de l'attractivité des territoires peut se réaliser à partir des valeurs prises par des indicateurs *via* une analyse en composantes principales et une typologie. Les variables retenues sont :

- pour l'attractivité résidentielle :
 - le taux d'entrée de retraités,
 - la part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total,
 - le taux d'entrée d'actifs travaillant en dehors de la zone d'emploi.
- pour l'attractivité productive :
 - le taux d'entrée de travailleurs à compétences rares,
 - le taux d'entrée de travailleurs indépendants,
 - le taux de création d'emplois de la sphère non présenteielle dans un établissement contrôlé par un centre de décision extérieur.

L'analyse en composantes principales fait ainsi ressortir trois principaux axes :

- le premier (graphique 1) oppose les zones d'emploi à forte attractivité pour les retraités et les touristes (du type Royan, Honfleur ou Porto-Vecchio au niveau national, et Berck-Montreuil en Nord-Pas-de-Calais mais à un niveau bien moindre) à celles où les créations d'emplois sont élevées et dans une moindre mesure où les arrivées d'actifs qualifiés sont nombreuses (à l'image de Saclay au niveau national et Lille en Nord-Pas-de-Calais) ;
- le deuxième axe isole les zones d'emploi à forte attractivité pour les actifs travaillant hors zone (Saint-Quentin-en-Yvelines, Coulommiers ou la Flandre-Lys) ;
- le troisième axe isole principalement les zones d'emploi à forte attractivité pour les actifs qualifiés (Cannes, Paris au niveau national, Lille en Nord-Pas-de-Calais). Au niveau régional, Béthune-Bruay, Lens-Hénin, Cambrai et Douai sont les zones d'emplois les moins attractives sur cet axe.

Graphique 1 : Coordonnées des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais dans l'Analyse en composantes principales nationale de l'attractivité



zones d'emploi est localisée à l'ouest hors des zones littorales et au centre du pays et sont plutôt attractives pour les retraités et les salariés hors zones.

Classe 3 : zones d'emploi à faible attractivité productive et attractivité résidentielle plus forte. La majorité de ces territoires sont situés dans la moitié sud de la France. Dans les régions les plus au sud, il s'agit, le plus souvent, de zones d'emploi liées à des villes moyennes : Bergerac, Périgueux, Agen, Tarbes, Montauban, Carcassonne, Alès... mais aussi à de plus grandes villes : Perpignan et Toulon. Dans cette classe, on trouve également des zones d'emploi de villes moyennes de Bretagne. En Nord-Pas-de-Calais, Berck-Montreuil, du fait de son tourisme et des arrivées de retraités, et Flandre-Lys, grâce aux arrivées d'actifs travaillant à Lille ou Dunkerque, appartiennent à cette classe.

Classe 4 : Zones d'emploi à très forte attractivité résidentielle (tourisme, retraités) : Elles sont concentrées dans les Alpes du fait du tourisme ou dans les zones littorales (Honfleur, Challans, Royan, Les Sables-d'Olonne, Céret, Agde-Pézenas, Fréjus-Saint-Raphaël...) où s'ajoute l'attractivité pour les retraités.

Classe 5 : Zones d'emploi à attractivité productive pour les emplois non présentsiels et les salariés travaillant hors zone. Les zones concernées se situent à proximité des zones d'emploi de grandes villes comme Paris, Rennes, Nantes, Montpellier, Lyon, Grenoble, Aix-en-Provence, Nancy, Dijon. Leur situation en périphérie d'un grand pôle les conduit à une attractivité

résidentielle mais elles profitent également de la dynamique économique de la grande ville voisine.

Classe 6 : Zones d'emploi productives. Cette classe regroupe une cinquantaine de zones d'emplois principalement dans la partie nord du territoire, centrées autour de villes moyennes à grandes telles que Lille, Strasbourg, Reims, Le Havre, Rouen, Tours, Orléans, Nancy. Le taux de création d'emplois non présentsiels par des décideurs extérieurs et le taux d'entrée d'actifs qualifiés sont supérieurs à la moyenne de France métropolitaine mais en deçà des plus grandes métropoles. L'attractivité résidentielle y est en revanche beaucoup plus limitée.

Classe 7 : Zones d'emploi à attractivité productive avec très forte attractivité pour les qualifiés. Cette classe regroupe 14 grandes métropoles particulièrement attractives pour les actifs qualifiés. Outre Paris, elle intègre des pôles tels que Lyon, Marseille, Toulouse, Grenoble, Rennes. La zone de Lille, comparable par son importance économique et démographique, ne s'inscrit pas dans ce groupe, du fait d'installations d'actifs qualifiés moindres qu'ailleurs.

Classe 8 : Zones d'emploi à forte attractivité productive et pour les salariés travaillant hors zone. Cette classe isole 13 zones d'emploi ayant les mêmes caractéristiques que la classe 5 mais où l'attractivité résidentielle est encore plus forte, parmi les plus fortes de France pour les actifs travaillant hors zone. Sur les 13 zones de cette classe, 7 sont situées en Île-de-France, à proximité

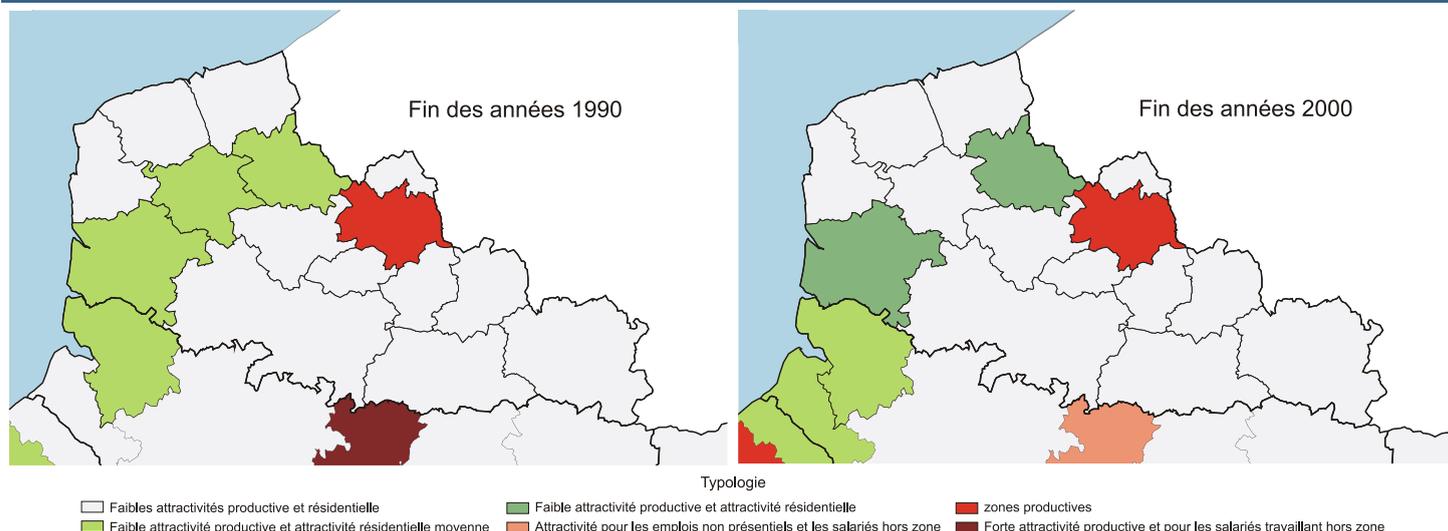
immédiate de la zone d'emploi de Paris. Les autres zones de la classe sont contiguës aux zones d'emploi des villes du Mans, de Tours, de Lyon et de Grenoble ou de Nîmes.

Afin d'observer les dynamiques territoriales à l'œuvre au cours de la décennie des années 2000, la même typologie réalisée à la fin des années 1990 illustre l'inertie des phénomènes liés à l'attractivité au fil du temps : au niveau national, 62 % des zones d'emploi n'ont pas changé de classe. Une des principales métamorphoses est la diminution en une dizaine d'années des zones d'emploi extrêmement attractives pour le tourisme et les retraités. Leur nombre a presque été divisé par deux et cela concerne autant le sud-est que le littoral ouest. Ensuite, seulement 56 % des zones anciennement productives le sont restées. Pour les 44 % restants, les trajectoires sont très contrastées : certaines sont devenues peu attractives (Metz), d'autres, sur le littoral, se sont résidentialisées. Enfin, seule la zone d'emploi de Pau a renforcé son attractivité pour les actifs qualifiés et intègre la classe des grandes métropoles.

En Nord-Pas-de-Calais [Cartes 3a et 3b](#), la zone d'emploi de Saint-Omer a évolué en perdant une partie de son attractivité résidentielle. Autrefois associée à la Flandre-Lys et Berck-Montreuil, elle est désormais dans le groupe des peu attractifs. A l'inverse, la spécialisation résidentielle de ces deux dernières s'est renforcée.

La plupart des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais sont classées comme peu attractives, tant du point de vue productif

Cartes 3a et 3b : TYPOLOGIES DES ZONES D'EMPLOI DE FRANCE MÉTROPOLITAINE SELON LEUR TYPE D'ATTRACTIVITÉ - ZOOM SUR LE NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : Insee.

que résidentiel, au regard de l'ensemble des zones d'emploi de France métropolitaine. Cependant, elles présentent des spécificités non perceptibles dans une vision nationale mais visibles dans une analyse de composantes plus spécifiques de l'attractivité.

SEUL BERCK-MONTREUIL BÉNÉFICIE DE L'ATTRACTIVITÉ HALIOTROPIQUE

Comme vu précédemment, les polarisations géographiques qui structurent une partie des flux de personnes et de richesses, au niveau national, limitent de fait l'attractivité potentielle de la région sur de nombreuses thématiques notamment résidentielles telles que le tourisme ou la capacité à faire venir des retraités [► Carte 4](#). La situation géographique régionale explique aussi la faible attractivité des zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais pour les travailleurs indépendants, pour deux raisons : d'une part, du fait de leur activité, ces derniers se dirigent prioritairement vers les territoires où la croissance démographique et les flux migratoires sont les plus favorables ; d'autre part, en tant qu'individus, indépendamment de considérations économiques, ils sont également soumis à l'attractivité du sud et des zones littorales qui influencent l'ensemble des individus. Sur ces thématiques, dans la région, seule la zone d'emploi de Berck-Montreuil semble tirer son épingle du jeu profitant de son cadre géographique.

En effet, cette zone d'emploi est particulièrement attractive pour les touristes et les retraités : 3 400 retraités y ont déménagé entre 2002 et 2007. Berck se situe au même niveau pour les entrées de retraités que des zones d'emploi comme Lannion ou Draguignan. La plupart des retraités sont issus de la région (76 %) et pour 64 % d'entre eux, ils proviennent d'une autre zone d'emploi de la région. Il s'agit donc de flux de proximité comparés aux zones d'emploi de Guingamp ou Narbonne dont respectivement 70 % et 53 % d'entre eux habitaient hors de la région cinq ans plus tôt.

L'attractivité touristique, en retrait en Nord-Pas-de-Calais, constitue un défi à relever pour les politiques publiques régionales et locales. La stratégie retenue dans la politique touristique vise à mieux faire connaître les atouts et sites du Nord-Pas-de-Calais. La région présente en effet de nombreux attraits comme les sites naturels du littoral, le tourisme de proximité à travers des parcs naturels comme

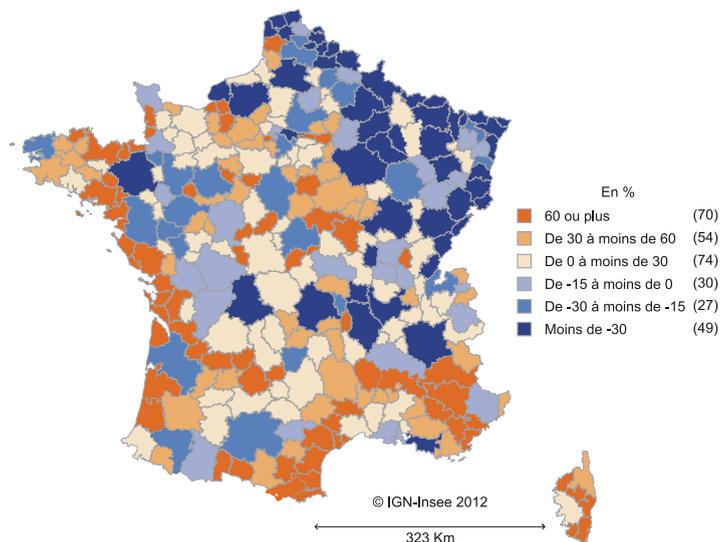
en Avesnois... Les villes de la région sont très riches en patrimoine malgré les destructions de la Révolution et des guerres. Ainsi, plusieurs villes du Nord-Pas-de-Calais sont classées villes d'art et d'histoire (Arras, Cambrai, Lille, Roubaix, Saint-Omer). Des initiatives récentes continuent de valoriser l'attrait touristique de la région comme le choix de Lille comme capitale européenne de la culture en 2004, la candidature du bassin minier à une inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ou l'ouverture d'une antenne du musée du Louvre à Lens en 2012. Les séjours au sein de la région sont, plus qu'en moyenne nationale, relatifs à des raisons professionnelles

– surtout dans le Nord – et des revenus importants sont également générés par le commerce transfrontalier.

UNE ATTRACTIVITÉ MODESTE POUR LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES À LILLE

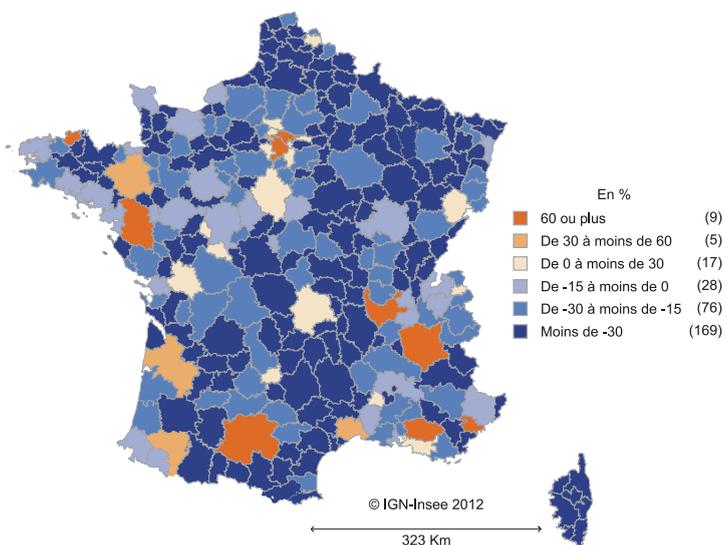
Les phénomènes liés à la métropolisation participent à une concentration des fonctions métropolitaines supérieures dans les plus grands pôles décisionnaires, universitaires et de recherche comme Paris, Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes... Ainsi, pour les emplois à compétences rares [► Carte 5](#), seule la métropole lilloise est attractive en Nord-Pas-de-Calais. De

Carte 4 : TAUX D'ENTRÉE DE RETRAITÉS ENTRE 2003 ET 2008 ÉCARTS AU TAUX MOYEN



Source : Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire (Insee).

Carte 5 : TAUX D'ARRIVÉE D'ACTIFS QUALIFIÉS ENTRE 2003 ET 2008 ÉCARTS AU TAUX MOYEN



Source : Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire (Insee).

même, pour les professions libérales, si l'attractivité de Lille reste modeste, elle l'est moins que pour l'ensemble des travailleurs indépendants, soulignant ainsi le rôle du phénomène métropolitain sur ce territoire. Les entrées de travailleurs à compétences rares sont également plus élevées à Roubaix-Tourcoing, proche de Lille et intégrée pour partie à sa dynamique métropolitaine, que dans le reste de la région. La zone d'emploi de Lille présente néanmoins des taux d'entrées très inférieurs à ceux constatés dans les autres grandes métropoles, expliquant ainsi qu'elle ne soit pas dans la même classe dans la typologie.

Cette faible attractivité pour les actifs à compétence rare sur la zone d'emploi de Lille est cependant à relativiser dans la mesure où ces compétences y sont déjà bien implantées. En effet, Lille se classe en cinquième position des aires urbaines métropolitaines de France en termes d'emplois des cadres des fonctions métropolitaines derrière Paris, Lyon, Toulouse et Marseille. La forte présence des actifs les plus qualifiés dans la zone de Lille malgré son attractivité limitée pour cette population tient à sa capacité formatrice de par la présence de plusieurs universités, d'écoles de commerce et d'ingénieur.

Par ailleurs, l'implantation de 6 pôles de compétitivité en Nord-Pas-de-Calais, dont *I-Trans* pôle à vocation mondiale, est également un élément favorable à l'attractivité régionale pour les actifs qualifiés. En particulier, trois se situent dans la zone d'emploi lilloise : *Up-Tex* dans le textile, *MAUD* dans la chimie et *Nutrition - Santé - Longévité* dans les biotechnologies.

établissements. Les taux sont également élevés dans les grands pôles économiques (Marseille, Grenoble, Toulouse, Rennes, Nantes, Bordeaux) et l'Île-de-France.

La vocation historique industrielle régionale, malgré le mouvement important de tertiarisation, explique en partie que le dynamisme des créations d'emplois décidées par un centre de décision extérieur dans la plupart des zones d'emploi de la région ➤ [Carte 6](#). En particulier, celles de Calais, Boulogne, Lille, Roubaix, Lens, Arras ou Valenciennes présentent des taux largement supérieurs à la moyenne nationale. Il est toutefois à noter que des territoires comme Lens ou Lille ont connu une tertiarisation accélérée de leur économie et que cette tertiarisation n'a pas conduit à une perte d'attractivité contrairement à d'autres territoires au passé industriel. En effet, par rapport au début des années 2000, certaines zones d'emplois en Lorraine ou en Picardie ont subi une baisse de leur capacité à générer des emplois créés par un centre de décision extérieur tandis que de grands pôles comme Lyon, Grenoble, Nancy ou Poitiers voient leur taux de création d'emploi s'améliorer nettement.

La capacité d'attraction d'un territoire, quant à l'implantation des entreprises, dépend de divers facteurs tels que le niveau d'urbanisation, la présence d'une main d'œuvre qualifiée ou une bonne accessibilité selon différents modes. Dans ce cadre, le réseau important de pôles urbains dans la région, le pôle universitaire lillois, voire Valenciennois,

le positionnement central de la région au cœur de l'Europe et le maillage régional en autoroutes, voies de chemin de fer, ... représentent des atouts importants pour le Nord-Pas-de-Calais. Ces atouts sont valorisés en particulier par les politiques publiques relevant du domaine des transports. Le futur canal Seine Nord Europe reliera, à l'horizon 2020, l'Oise (Compiègne) et le canal Dunkerque-Escaut (Cambrai) et permettra le transport de marchandises sur l'un des corridors de transit les plus empruntés d'Europe. Autre exemple : la plateforme multimodale de Dourges (*Delta 3*) qui offre aux communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin une position logistique très favorable. Enfin, *Nord France eXperts (NFX)*, agence de développement économique, mène une politique régionale de promotion, de prospection et d'accueil des investissements internationalement mobiles.

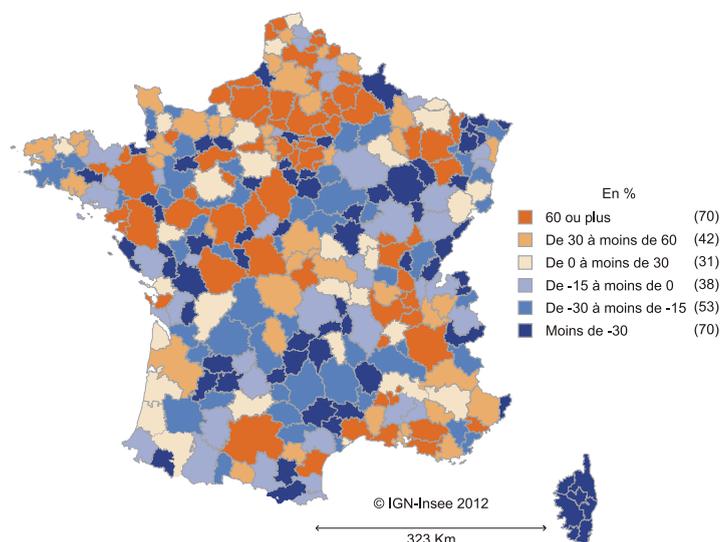
LA FLANDRE INTÉRIEURE : UNE EXCEPTION D'ATTRACTIVITÉ DE PROXIMITÉ EN NORD-PAS-DE-CALAIS

Enfin, la spécialisation des territoires au sein d'une métropole peut être de type résidentiel : cette attractivité n'est alors plus nationale mais concerne des flux de proximité, de type périurbain. Ces mobilités entre zones d'emploi limitrophes traduisent ce phénomène : les ménages quittent les grands pôles économiques pour des espaces moins urbanisés où le prix de l'immobilier est moins élevé tout en conservant leur emploi dans le pôle. Ce phénomène concerne tous les pôles

DE NOMBREUX EMPLOIS CRÉÉS PAR DES CENTRES DE DÉCISION EXTÉRIEURS

La métropolisation en Nord-Pas-de-Calais conduit à un renforcement de la spécialisation sectorielle des territoires périphériques à Lille et contribue également à leur attractivité. Cette spécialisation peut être productive et se traduit alors par la propension du territoire à créer des emplois et notamment des emplois dans des établissements contrôlés par un centre de décision extérieur. Au niveau national, ces créations d'emplois, sont souvent élevées là où perdure une spécialisation industrielle (Nord, Lorraine, Picardie, Rhône-Alpes, Haute-Normandie), car l'emploi industriel est souvent le fait de grands

Carte 6 : TAUX DE CRÉATION D'EMPLOIS PAR DES CENTRES DE DÉCISION EXTÉRIEURS 2007-2009 ÉCART AU TAUX MOYEN



Source : Répertoire des entreprises et des établissements, Clap, Lifi, 2007 à 2009 (Insee).

d'emploi importants (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rennes, Lille) et bénéficie aux territoires résidentiels à proximité [Carte 7](#).

Ce modèle métropolitain ne se retrouve pas en Nord-Pas-de-Calais dans le cas des territoires jouxtant l'agglomération lilloise excepté pour la Flandre-Lys. En effet, cette zone d'emploi est caractéristique d'un territoire à vocation résidentielle avec un taux d'entrée d'actifs bien supérieur à la moyenne nationale. C'est le cas également dans une moindre mesure dans les autres zones d'emploi proches de Lille (Douai, Béthune-Bruay, Roubaix-Tourcoing et Artois-ternois). Néanmoins, l'attractivité des zones périphériques aux autres grands pôles français (Lyon, Toulouse, Bordeaux, Marseille...) est souvent plus forte. Cela tient au fonctionnement particulier du phénomène métropolitain autour de Lille : la polarisation y est moins prononcée qu'ailleurs. En effet, plusieurs pôles économiques proches coexistent (Lille, Valenciennes, Lens, Douai...). De ce fait, tous les territoires, à l'exception de la

Flandre-Lys, jouent à la fois un rôle résidentiel et productif. Ce fonctionnement multipolaire conduit donc à une moindre spécialisation fonctionnelle des zones d'emplois autour de Lille, expliquant ainsi la sous-représentation des territoires à vocation purement résidentielle.

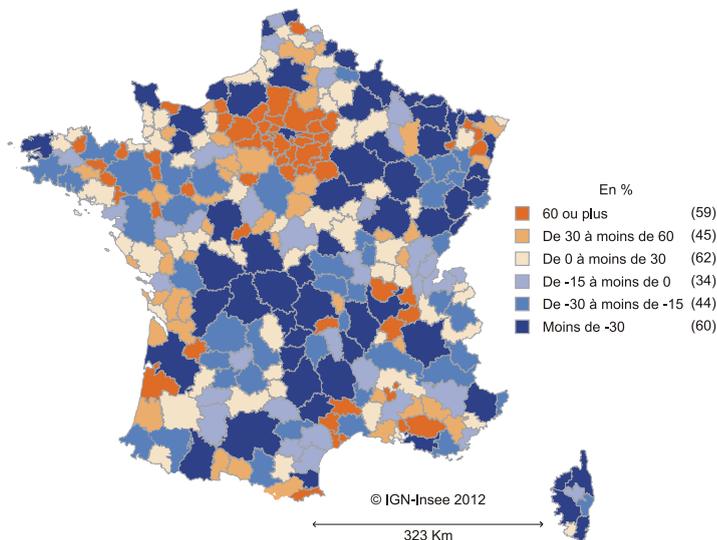
PÉRENNITÉ DES MOUVEMENTS DE PÉRIURBANISATION ET POLITIQUES PUBLIQUES

L'attractivité résidentielle constitue un enjeu pour les politiques publiques territoriales. Certes, les leviers à l'attractivité de longue distance sont peu nombreux tant l'héliotropisme joue un rôle majeur dans la polarisation des territoires au niveau national. Le dynamisme économique apparaît comme un critère favorable mais à l'ampleur limitée comme en témoigne les soldes très positifs du Languedoc-Roussillon malgré son marché de l'emploi dégradé et des difficultés sociales relativement fréquentes. À l'inverse, les politiques d'attractivité locale, à l'échelle

régionale ou d'un système métropolitain, sont plus nombreuses. Elles relèvent en premier lieu des Schémas de Cohérence Territoriale (Scot). Ces derniers mettent en œuvre des politiques d'habitat, d'urbanisme, visant en général à accroître cette attractivité. Pourtant, les flux de courte distance fonctionnant en circuit fermé, tous les territoires d'une région ne peuvent accroître leur attractivité qu'aux dépens des autres d'où la question de la mise en cohérence de ces politiques d'attractivité. De plus, une attractivité purement résidentielle peut être à la source de nuisances, notamment environnementales : d'une part, elle favorise l'étalement urbain, d'autre part, l'éloignement entre résidence et travail génère des émissions de gaz à effet de serre. C'est dans ce cadre que s'inscrit la Directive Régionale d'Aménagement sur la Maitrise de la Périurbanisation visant notamment à limiter l'accroissement des migrations alternantes en redensifiant les centres villes.

C'est là une des limites des mesures de l'attractivité à un niveau territorial fin : la présence de territoires très attractifs d'un point de vue résidentiel, en particulier pour les actifs travaillant hors zone, ne profite pas d'une manière macroscopique à l'ensemble d'un territoire plus large, par exemple la région, mais elle s'intègre dans un mouvement de spécialisation interne à un système. Par conséquent, la présence d'un nombre important ou limité de territoires attractifs autour d'une agglomération décrit plus le degré de spécialisation fonctionnelle de ces territoires et donc ses contrastes internes que son attractivité globale. Or cette spécialisation fonctionnelle, si elle peut créer des synergies dans le domaine productif, peut s'avérer problématique dans la sphère résidentielle.

Carte 7 : TAUX D'ENTRÉE D'ACTIFS TRAVAILLANT EN DEHORS DE LA ZONE (2007-2009)



Source : DADS (Insee).